

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du lundi 27 juin 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 21/06/2022

Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean François POUZADOUX,

Votants: 9

Pour: 9

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Florence MARTIN, Jean François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI, Corine WELTMAN

Contre: 0

Secrétaire de séance:
Clément ROUX

Représentés:

Excusés: Laetitia LASSALLE

Absents: Stéphane VITALES

Objet: 8- Modification comptable de transferts de crédit pour le budget 2022 - DE_2022_024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme la première adjointe Germaine Candebat, vice-présidente de notre commission "Finances - Budget - Appels d'Offre - Impôts", qui présente les opérations listées ci-dessous.

Dans le cadre de travaux à réaliser par les agents communaux pour l'aménagement de divers bâtiments publics, il a été prévu au budget 2022 :

- En dépense de fonctionnement, c / 615221 « Entretien et réparations de bâtiments » 8000 €
- En recette de fonctionnement, compte 72 « Production immobilisée » 8000 €

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le maire propose des transferts de crédits dans les conditions suivantes :

Dépense d'investissement
(Dépense réelle)
c / 2131 8000 €

Dépense d'investissement
(Dépense d'ordre)
c/ 2131 chap. 040 8000 €

De plus, dans le cadre du reversement de la subvention d'un montant de 30 205 € pour le projet d'aménagement de zones parking à l'entrée du village qui a été modifié, Monsieur le maire précise qu'il a été prévu au budget :

En dépense d'investissement c / 13918 chap.040 la somme de 30 205 € et qu'il y a lieu de prévoir les transferts de crédits suivants :

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2022 011-211101811-20220627-DE_2022_024-DE
--

Dépense d'investissement
(Dépense réelle)
c/ 1345 + 30 205 €

Dépense d'investissement
(Dépense d'ordre)
c/ 13918 chap. 040 – 30205

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le transfert de crédit de 8000 € dans le cadre des travaux à réaliser par les agents communaux ainsi que celui concernant le reversement de la subvention de 30 205€.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations de transfert de crédit.

Le 27 Juin 2022

Le Maire

Jean François POUZADOUX



RF Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2022 011-211101811-20220627-DE_2022_024-DE